

(Décision n° 28 du CIMAP du 18 décembre 2013 – Relations sociales)

Développer le dialogue social et la culture managériale

La transformation, moteur et levier de la modernisation de l'action publique se fait avec les agents qui la mettent en place. Pour cela, la rénovation de la culture managériale et le dialogue social sont indispensables.

Ainsi, les dispositifs mobilisables pour accompagner l'évolution de la culture managériale (formations initiales et continues, évaluation à 360°, bilans de compétences, etc.) seront renforcés. Une réflexion sur une meilleure prise en compte de la dimension managériale dans la formation sera menée conjointement par la DGAFP, l'ENA et l'INET.

L'association des représentants du personnel dans un dialogue social adapté, à tous les niveaux pertinents, est constitutive de la modernisation de l'action publique. En outre, le Gouvernement a réaffirmé en juillet le rôle essentiel de l'administration territoriale de l'Etat pour la mise en oeuvre des politiques publiques et la construction des partenariats avec les collectivités locales. Les décisions prises lors du CIMAP d'avril et de juillet 2013 sont engagées et ont fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales concernées. La démarche d'engagements de service public connaîtra une première phase de mise en oeuvre au premier trimestre 2014. Simultanément, un allègement significatif des 6 000 procédures annuelles de remontée d'information demandées aux services déconcentrés sera engagé.

Décision n°28 : Le Gouvernement s'est engagé à transformer l'action publique avec les agents, en les associant directement à la démarche de modernisation, ainsi que les représentants du personnel, dans le cadre d'un dialogue social adapté. C'est pourquoi le Gouvernement renforcera la concertation avec les partenaires sociaux pour établir les modalités de développement de ce dialogue social à tous les niveaux.
--

Le Commissariat général à la stratégie et à la prospective engagera avec les confédérations syndicales et les organisations patronales une concertation sur l'évolution des services publics, notamment autour de leurs modes de gestion et de leur accessibilité, conformément aux conclusions de la conférence sociale.

Le Gouvernement poursuivra le dialogue avec les fédérations de fonctionnaires dans le cadre de l'agenda social de la fonction publique. Le dialogue social sera développé au niveau local avec les ministères concernés.